



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement  
Service de la protection de l'environnement  
Section Nuisances et laboratoire

Departement für Verkehr, Bau und Umwelt  
Dienststelle für Umweltschutz  
Sektion Umweltbelastungen und Labor

## L'essentiel

### Plan cantonal de mesures pour la protection de l'air

- ➔ Le 8 avril 2009, le Conseil d'Etat a adopté un plan de 18 mesures pour lutter contre les immissions excessives de polluants dans l'air. Ce plan vise à améliorer la qualité de l'air par des mesures dans les domaines de l'information, de l'élimination des déchets, de l'industrie et de l'artisanat, des véhicules à moteur ainsi que des chauffages. Un accent particulier a été mis sur les mesures permettant la réduction de la pollution due aux particules fines (PM10), qui sont le polluant avec les répercussions les plus importantes en terme de santé publique. En effet, 60% de la population valaisanne est exposée à des concentrations excessives de PM10 contre 40% en moyenne suisse.
- ➔ Outre les 15 mesures qui étaient déjà en force à fin 2010, la mesure supplémentaire suivante a été concrétisée en 2011:
  - Subventionnement des filtres à particules sur les chauffages à bois selon les conditions fixées par la décision du Conseil d'Etat du 19 octobre 2011 (mesure 5.5.4). Avec cette nouvelle mesure, le canton du Valais souligne sa volonté de favoriser l'exploitation du bois, ressource indigène et renouvelable, tout en assurant un air de qualité.
- ➔ Dans le cadre des 15 mesures qui étaient déjà en force à fin 2010, les mesures suivantes ont fait l'objet d'actions spécifiques en 2011:
  - Inauguration le 25 juin 2011 d'un parcours didactique entre Mund et Eggeberg sur le thème « l'air, élixir de vie » en complément du sentier existant à Crans-Montana (mesure 5.1.2) ;
  - Contrat avec l'association valaisanne des entrepreneurs (AVE) portant sur le contrôle des filtres à particules sur les machines de chantier (dans le cadre du renforcement des contrôles prévu à la mesure 5.3.1) ;
- ➔ Deux mesures du plan cantonal doivent encore être mises en œuvre. Il s'agit de :
  - la publication d'un guide à l'intention des communes avec les mesures de protection de l'air pouvant être mises en œuvre à l'échelle communale (mesure 5.1.3, publication prévue en 2012) ;
  - le subventionnement des filtres à particules sur les engins Diesel agricoles et sylvicoles (mesure 5.4.4). Faute de disponibilités budgétaires, cette mesure ne peut pas encore être mise en œuvre.
- ➔ Trois ans après l'adoption du plan cantonal pour la protection de l'air, le bilan de mise en œuvre est bon puisque 16 des 18 mesures prévues sont appliquées. Les efforts doivent être poursuivis pour assurer que le plan cantonal déploie pleinement ses effets et contribue à améliorer la qualité de l'air en Valais.





## Qualité de l'air en Valais

- ➡ L'ozone (O<sub>3</sub>) : Depuis le début des années 1990, les mesures d'ozone montrent une tendance à la baisse. Toutefois, les valeurs limites sont encore fréquemment dépassées sur l'ensemble du territoire, généralement de mars à septembre, et les dépassements de la valeur limite horaire sont un peu plus fréquents en 2011 que durant les années 2007 à 2010.
- ➡ Les particules fines (PM10) : Les PM10 sont les polluants avec les répercussions les plus importantes sur la santé publique. La valeur limite annuelle est atteinte ou dépassée dans l'ensemble de la plaine du Rhône. Les zones urbaines accusent les taux les plus élevés, mais les régions rurales de plaine ne sont pas épargnées.
- ➡ Les concentrations de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sont en très légère hausse en 2011. La moyenne annuelle de 30 µg/m<sup>3</sup> est respectée sur l'ensemble du territoire, excepté en centre urbain.
- ➡ Les normes de qualité de l'air sont respectées pour le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), le monoxyde carbone (CO) et les retombées de poussières.

Région type	Ozone	PM10	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre	Monoxyde de carbone	Retombées de poussières
Région rurale d'altitude						
Région rurale de plaine						
Centre urbain						
Proximité industrielle						

La qualité de l'air s'est globalement améliorée ces 25 dernières années grâce aux nombreuses mesures prises tant dans le domaine des transports, des chauffages que de l'industrie. Malgré cela, l'ozone et les particules fines sur l'ensemble du canton, et le dioxyde d'azote dans les centres villes dépassent encore les valeurs limites. Les concentrations de ces polluants n'ont que peu évolué ces cinq dernières années.

